

**Fiche de données de sécurité
selon UE 2015/830**

Date d'impression : 06.12.2017

Numéro de version 10

Révision: 06.12.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• **1.1. Identificateur de produit**

• **Nom du produit: KLEIBERIT 116.0**

• **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**

Seulement pour application professionnel

• **Emploi de la substance / de la préparation** Colle / Adhésif

• **Emploi déconseillés** Ce produit ne doit pas être utilisé pour la pose de moquette.

• **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

• **Producteur/fournisseur:**

KLEBCHEMIE
M.G.Becker GmbH & Co. KG
Max Becker Str. 4
D - 76356 Weingarten / Baden
Allemagne

KLEIBERIT CHIMIE
SARL
200 rue de Paris
F-67116 Reichstett
France

• **Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 (0) 7244 62-0

FAX: +49 (0) 7244 700-0

Téléphone: +49 7244 62 152

FAX: +49 7244 700 152

• **1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Telefon: +49 (0) 7244 62 486 / Langue: anglais, allemand

atteint les jours ouvrables (lundi - vendredi) 08h00 - 16h00 Uhr (Central European Time - CET)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

• **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **2.2. Éléments d'étiquetage**

• **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS09

• **Mention d'avertissement** Danger

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acétate d'éthyle

colophane

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

• **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 06.12.2017

Numéro de version 10

Révision: 06.12.2017

Nom du produit: KLEIBERIT **116.0**

(suite de la page 1)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

- Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés.
- Ce produit ne doit pas être utilisé pour la pose de moquette.

· 2.3. Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Colle / Adhésif

· Composants dangereux:

N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	20-30%
Numéro CE: 926-605-8 Reg.nr.: 01-2119486291-xxxx	naphta léger (pétrole), hydrotraité Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	20-30%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 02-2119752535-35-XXXX 01-2119457290-43-XXXX	2-butanone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-20%
CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2 Reg.nr.: 01-2119463273-41-XXXX	cyclohexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	5-10%
CAS: 25085-50-1	résine 4-tert-butylphénol-formaldéhyde Skin Sens. 1, H317	≤ 3,0%
CAS: 8050-09-7 EINECS: 232-475-7	colophane Skin Sens. 1, H317	< 2,0%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Reg.nr.: 01-2119463881-32-XXXX	oxyde de zinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	< 0,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 06.12.2017

Numéro de version 10

Révision: 06.12.2017

Nom du produit: KLEIBERIT 116.0

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Indications destinées au médecin:

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Manipulation:

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.

Manipuler la substance dans le système fermé si possible.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon UE 2015/830

Date d'impression : 06.12.2017

Numéro de version 10

Révision: 06.12.2017

Nom du produit: KLEIBERIT **116.0**

(suite de la page 3)

Encapsulage ou aspiration nécessaires.

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé. (pas moins de 5 à 15 changements d'air par heure)

Eviter la formation d'aérosols.

Nettoyer les conduites avant déconnexion.

utiliser des pompes pour fûts ou verser avec précaution à partir du conditionnement

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

N'envoyer l'air d'échappement au dehors qu'au moyen de collecteurs appropriés.

vérification, maintenance et nettoyage réguliers des équipements et machines

Refermer le conditionnement immédiatement après utilisation

à condition que la température d'utilisation ne soit pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante

Eviter tout contact avec la peau.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés.

L'application par pulvérisation doit s'effectuer en cabine aérée ou équipée d'un système d'aspiration approprié.

Le cas échéant, assurer une aération suffisante contrôlée (10 à 15 renouvellements de l'air par heure) et une protection respiratoire suivant EN140 avec filtre de type A ou mieux encore porter une protection respiratoire.

Essuyer immédiatement le produit répandu

Éviter la prise d'échantillonnage par immersion

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important

limiter la durée d'exposition à 4 heures

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

• **Préventions des incendies et des explosions:**

>> **Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.** <<

• **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

• **Stockage:**

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Stocker en plein air.

• **Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.

• **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Ne stocker qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.

• **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

• **8.1. Paramètres de contrôle**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

• **DNEL**

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL long terme 63 mg/kg (Mensch)

Inhalatoire DNEL courte 1468 mg/m³ (Mensch)

DNEL long terme 734 mg/m³ (Mensch)

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes

Dermique DNEL 773 mg/kg (Mensch)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon UE 2015/830

Date d'impression : 06.12.2017

Numéro de version 10

Révision: 06.12.2017

Nom du produit: KLEIBERIT **116.0**

(suite de la page 4)

Inhalatoire DNEL 2035 mg/m³ (Mensch)**78-93-3 2-butanone**

Dermique DNEL long terme 1161 mg/kg (Mensch)

Inhalatoire DNEL long terme 600 mg/m³ (Mensch)**1314-13-2 oxyde de zinc**

Dermique DNEL long terme 83,3 mg/kg (Mensch)

Inhalatoire DNEL long terme 5 mg/m³ (Mensch)· **PNEC****141-78-6 acétate d'éthyle**

PNEC-eau douce 0,24 mg/l (x00)

PNEC-l'eau de mer 0,024 mg/l (x00)

PNEC-Periodische Freisetzung 1,65 mg/l (x00)

PNEC-sédiments d'eau douce 1,15 mg/kg (x00)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,115 mg/kg (x00)

PNEC-sol 0,148 mg/kg (x00)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 650 mg/l (x00)

78-93-3 2-butanone

PNEC-eau douce 55,8 mg/l (x00)

PNEC-l'eau de mer 55,8 mg/l (x00)

PNEC-sédiments d'eau douce 284,7 mg/kg (x00)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 284,7 mg/kg (x00)

PNEC-sol 22,5 mg/kg (x00)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 709 mg/l (x00)

1314-13-2 oxyde de zinc

PNEC-eau douce 0,0206 mg/l (x00)

PNEC-l'eau de mer 0,0061 mg/l (x00)

PNEC-sédiments d'eau douce 117,8 mg/kg (x00)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 56,5 mg/kg (x00)

PNEC-sol 35,6 mg/kg (x00)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 0,052 mg/l (x00)

· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:****78-93-3 2-butanone**

BAT (Suisse) 5 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: 2-Butanon (MEK)

110-82-7 cyclohexane

BAT (Suisse) 150 mg/g Créatinine

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Gesamt-1,2-Cyclohexandiol

· N° CAS	- Désignation de la substance	Type	Valeur	Unité
----------	-------------------------------	------	--------	-------

141-78-6 acétate d'éthyleVME (France) Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 06.12.2017

Numéro de version 10

Révision: 06.12.2017

Nom du produit: KLEIBERIT **116.0**

(suite de la page 5)

VL (Belgique) Valeur à long terme: 1461 mg/m³, 400 ppm
 VME (Suisse) Valeur momentanée: 2800 mg/m³, 800 ppm
 Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm
 SSc;

78-93-3 2-butanone

VME (France) Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
 Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
 risque de pénétration percutanée

VL (Belgique) Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
 Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm

VME (Suisse) Valeur momentanée: 590 mg/m³, 200 ppm
 Valeur à long terme: 590 mg/m³, 200 ppm
 H B SSc;

110-82-7 cyclohexane

VME (France) Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 375 ppm
 Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm
 (11)

VL (Belgique) Valeur à long terme: 350 mg/m³, 100 ppm

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2800 mg/m³, 800 ppm
 Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm
 B;

110-82-7 cyclohexane

VME (France) Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 375 ppm
 Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm
 (12)

VL (Belgique) 350 mg/m³, 100 ppm

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2800 mg/m³, 800 ppm
 Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm

108-87-2 méthylcyclohexane

VME (France) 1600 mg/m³, 400 ppm

VL (Belgique) 1633 mg/m³, 400 ppm

VME (Suisse) Valeur momentanée: 3200 mg/m³, 800 ppm
 Valeur à long terme: 1600 mg/m³, 400 ppm

· 8.2. Contrôles de l'exposition

limiter la durée d'exposition à:
 8 heures

· Equipement de protection individuel:

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante:

En application de pulvérisation de protection respiratoire doit être porté.

· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Europe:** Filtre AX (EN 371)

· Protection des mains:

Gants de protection

Les données suivantes sont basées sur des informations de la société Ansell, qui propose des gants de protection correspondant.

· **Matériau des gants B** Polyéthylennylon: Barrier™ (0,062 mm)

· **Temps de pénétration du matériau des gants B:** ≥ 480 min

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 06.12.2017

Numéro de version 10

Révision: 06.12.2017

Nom du produit: KLEIBERIT 116.0

(suite de la page 6)

- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**
Dans l'installation, la surface au sol doit être scellée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Beige

· Odeur: Fruitée

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non applicable

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 60 °C

· Point d'éclair: -20 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'inflammation: 460 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure: 1,8 Vol %

Supérieure: 11,5 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 105 hPa

· Densité à 20 °C: 0,87 g/cm³

· Densité relative: Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique à 20 °C: 2500 mPas

Méthode: Brookfield RVT

Cinématique: Non déterminé.

Solvants organiques: 75,9 %

· 9.2. Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1. Réactivité voir l'article 10.3

· 10.2. Stabilité chimique Stable lorsque conservé et utilisé correctement.

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3. Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.

· 10.4. Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5. Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 06.12.2017

Numéro de version 10

Révision: 06.12.2017

Nom du produit: KLEIBERIT 116.0

(suite de la page 7)

- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD ₅₀	4935 mg/kg (Kaninchen) > 5000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD ₅₀	> 20000 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC ₅₀ /4 h	20 mg/l (Ratte)
	LC ₅₀	58 mg/l (Ratte) 8 h

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

Oral	LD ₅₀	> 2000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD ₅₀	> 2000 mg/kg (Ratte)

78-93-3 2-butanone

Oral	LD ₅₀	3300 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD ₅₀	> 5000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC ₅₀ /4 h	34 mg/l (Ratte)
	LC ₅₀ /4 h	> 5000 ppm (Ratte)

110-82-7 cyclohexane

Oral	LD ₅₀	1300 mg/kg (Maus) 12705 mg/kg (Ratte)
------	------------------	--

8050-09-7 colophane

Oral	LD ₅₀	2800 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD ₅₀	>2000 mg/kg (Ratte)

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral	LD ₅₀	>5000 mg/kg (Ratte)
Inhalatoire	LC ₅₀ /4 h	>5700 mg/l (Ratte)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 06.12.2017

Numéro de version 10

Révision: 06.12.2017

Nom du produit: KLEIBERIT 116.0

(suite de la page 8)

- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1. Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

141-78-6 acétate d'éthyle

LC₅₀ 230 mg / l / 96h (Fisch)EC₅₀ 5600 mg / l / 48h (Algen)

165 mg / l / 48h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia) (DIN 38412)

EC₅₀ 2306 mg / l / 24h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia)

78-93-3 2-butanone

LC₅₀ 2990 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)EC₅₀ 308 mg / l / 48h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia)

110-82-7 cyclohexane

LC₅₀ 42,3 mg / l / 96h (Fisch)EC₅₀ 0,9 mg / l / 48h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia)

8050-09-7 colophane

LC₅₀ <10 mg / l / 96h (Zebrabärbling - Danio rerio)EC₅₀ 911 mg / l / 48h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia)EC₅₀ >1000 mg / l / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)

1314-13-2 oxyde de zinc

LC₅₀ 1,31 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)EC₅₀ 0,413 mg / l / 48h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia)EC₅₀ 0,136 mg / l / 72h (Algen)IC₅₀ 0,1-1 mg / l / 72h (Algen)

- **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
- **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **VPvB:** Non applicable.
- **12.6. Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1. Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 06.12.2017

Numéro de version 10

Révision: 06.12.2017

Nom du produit: KLEIBERIT **116.0**

(suite de la page 9)

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- **Catalogue européen des déchets**

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1. Numéro ONU	UN1133
· ADR, IMDG, IATA	
· 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	1133 KLEBSTOFFE, UMWELTGEFÄHRDEND
· ADR	ADHESIVES, MARINE POLLUTANT
· IMDG	ADHESIVES
· IATA	
· 14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
· Classe	3 Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· 14.4. Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré et désaromatisé
· Marine Polluant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	33
· No EMS:	F-E,S-E
· Stowage Category	B
· 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.

· ADR	
· Quantités exceptées (EQ):	E2
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1133 ADHÉSIFS, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 06.12.2017

Numéro de version 10

Révision: 06.12.2017

Nom du produit: KLEIBERIT 116.0

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers
- **Règlement EU**
110-82-7 cyclohexane: REACH, Annex XVII, No. 57
- **Directive 2012/18/UE - Seveso-III:**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Keiner der Inhaltsstoffe ist enthalten.
- **Catégorie SEVESO**
E2 Gewässergefährdend
P5c ENTZÜNDBARE FLÜSSIGKEITEN
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t
- **Prescriptions nationales:**
- **(UE) VOC - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles (COV)**
- **VOC: [g/L]** 660,0 g/l
- **VOC: [masse-%]** 75,86 %
- **(CH) VOCV - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%]** 75,86 %
- **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement
- **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 06.12.2017

Numéro de version 10

Révision: 06.12.2017

Nom du produit: KLEIBERIT 116.0*(suite de la page 11)*

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

• * Données modifiées par rapport à la version précédente -

F